



2021-2026

# Politique de développement des collections

Bibliothèque municipale Jean-Lapierre

Adoptée à la séance du conseil municipal  
du 18 janvier 2022



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité



Rédigée par Aurélie Coignet, chargée de projet

avec la collaboration de :

Pascal Chevarie, régisseur culture, patrimoine et bibliothèques

Marie Aubin, animatrice-coordonnatrice culturelle

Approuvée par

Monica Poirier, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire

le 22 décembre 2021

## Table des matières

1.	<b>Introduction</b> .....	4
1.1.	Description et objectifs de la bibliothèque .....	4
1.2.	Durée et révision de la politique .....	6
1.3.	Liberté individuelle et censure .....	6
2.	<b>Sélection</b> .....	6
2.1.	Responsabilités .....	6
2.2.	Caractéristiques et besoins de la clientèle .....	7
2.3.	Critères de sélection généraux .....	8
2.4.	Types et catégories de documents acquis .....	10
2.5.	Documents exclus .....	10
2.6.	Dons .....	11
2.7.	Plaintes et demandes de retraits .....	11
3.	<b>Acquisition</b> .....	11
3.1.	Responsabilités .....	11
3.2.	Modes d'acquisition retenus .....	11
3.3.	Nombre d'exemplaires .....	12
3.4.	Remplacement des documents perdus ou abîmés .....	12
4.	<b>Élagage</b> .....	12
4.1.	Responsabilités .....	12
4.2.	Objectifs .....	12
4.3.	Critères de conservation et d'élagage .....	13
4.4.	Fréquence d'évaluation des collections .....	14
4.5.	Disposition des documents élagués .....	14
	Références .....	15

## 1. Introduction

En 2013, le conseil municipal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exprime sa volonté de doter l'archipel d'une véritable bibliothèque régionale pouvant desservir tout le territoire. Après avoir exploré diverses possibilités de partenariats avec le milieu scolaire, la Municipalité décide en 2016 de se retirer du Réseau BIBLIO de la Gaspésie et de faire table rase d'une collection désuète et défraîchie pour investir dans sa propre collection et crée la Bibliothèque Jean-Lapierre, en regroupant les anciennes bibliothèques des villages en une bibliothèque publique autonome. Depuis, celle-ci ne cesse de se développer et d'accroître ses activités et sa fréquentation, tant à la bibliothèque centrale que dans ses deux points de service.

Dans cette perspective, une politique de développement des collections représente un outil de premier plan pour assurer le bon fonctionnement de la Bibliothèque Jean-Lapierre. Celle-ci souhaite affirmer, par cette politique, son désir de mieux planifier, évaluer et contrôler le développement de sa collection, en fonction des objectifs présentés dans le présent document.

Afin d'effectuer une sélection judicieuse et éclairée parmi l'ensemble des publications disponibles sur le marché, la politique de développement des collections a comme objectifs de définir l'orientation de la collection de la Bibliothèque Jean-Lapierre et d'énoncer clairement les principes qui soutiennent les choix de sélection, d'acquisition, d'évaluation et d'élagage des documents imprimés, numériques, sonores ou audiovisuels. Elle se veut un outil essentiel de communication et d'orientation accessible tant aux membres du personnel qu'aux personnes qui fréquentent nos services.

### 1.1. Description et objectifs de la bibliothèque

La Bibliothèque Jean-Lapierre a été créée en 2016, par le regroupement des anciennes bibliothèques de villages en une bibliothèque publique autonome régionale. La Maison de la culture de Havre-aux-Maisons est alors choisie pour accueillir la bibliothèque centrale en raison de sa situation géographique, de ses caractéristiques physiques et de son potentiel de développement futur. Peu après son inauguration, la bibliothèque sera nommée à la mémoire de l'homme politique et amoureux des livres bien connu, Jean Lapierre, natif de l'archipel et décédé tragiquement le 29 mars 2016.

En cohérence avec sa mission de proximité, la Municipalité choisit également de conserver des points de service dans les îles de l'Est et de l'Ouest. À la desserte principale s'ajoute donc deux succursales, l'une à Grande-Entrée (à 60 km du centre) et l'autre à L'Île-du-Havre-Aubert (à 25 km du centre). Les services et la collection se déploient donc en trois endroits sur l'archipel, afin de desservir l'ensemble de la population des Îles (5 741 foyers).

Nombre de foyers desservis par la bibliothèque centrale (Maison de la culture – Havre-aux-Maisons)	4 455	80 %
Nombre de foyers desservis par le point de service de l'Est (Capitole de l'Est – village de Grande-Entrée)	260	5 %
Nombre de foyers desservis par le point de service de l'Ouest (Centre multifonctionnel de L'Île-de-Havre-Aubert – villages de Havre-Aubert et de Bassin)	1026	15 %
<b>Total du nombre de foyers</b>	<b>5 741</b>	<b>100 %</b>

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine reconnaît l'importance d'offrir aux usagers de sa bibliothèque une variété de documents afin de favoriser l'accès à l'information, à la culture, à l'éducation et aux loisirs culturels, comme énoncé dans le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique :

« Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination. <sup>1</sup> »

Dans cette perspective, la Bibliothèque Jean-Lapierre s'est fixé les objectifs suivants :

- promouvoir la lecture, la culture, et participer à sa démocratisation;
- participer à la vitalité du milieu madelinot en étant un lieu de diffusion culturelle, d'échange, de pratique accessible du loisir, de formation continue, de discussion et de rencontres intergénérationnelles;
- favoriser la découverte et l'accès aux nouvelles technologies en soutenant le développement des compétences numériques de base pour les résidents de tous âges;
- contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel madelinot;
- mettre à la disposition des usagers une documentation représentant les diversités de points de vue, de goûts, d'intérêt, de croyances et d'opinions de la population;
- développer et conserver une collection de ressources documentaires de qualité et sous diverses formes;
- offrir un accès libre et illimité à l'information et à la connaissance par le biais de ressources documentaires riches et variées.

Selon les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*<sup>2</sup>, pour une population desservie de 12 301 habitants telle que la nôtre, une bibliothèque publique autonome devrait maintenir dans sa collection un nombre de documents compris entre 30 750 (niveau de service *de base*) et 36 900 (niveau de service *bon*). Depuis 2016, la Bibliothèque Jean-Lapierre a donc entrepris un processus de reconstruction et de mise à niveau de sa collection, avec pour objectif d'atteindre à maturité une collection de niveau *bon*. En novembre 2021, le nombre total de documents dans la collection municipale (tous points de service confondus) s'élève à 19 736, ce qui comprend 18 106 livres et 1 630 périodiques. La collection actuelle se situe donc **sous le niveau de base** du ratio de nombre de livres recommandés par habitant par l'Association des bibliothèques publiques du Québec, qui est de 2,5 ouvrages disponibles par habitant (notre ratio actuel est de 1,6). L'atteinte d'une collection de 30 000 ouvrages nous rapprocherait du ratio *de base*, alors qu'une collection mature d'au moins 36 900 ouvrages nous permettrait d'atteindre le niveau *bon*.

---

<sup>1</sup> UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*.

<sup>2</sup> *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*, ABPQ, Montréal, 2019.

## 1.2. Durée et révision de la politique

Les lignes directrices de la politique seront mises à jour aussi souvent que nécessaire lorsque des changements surviendront, afin de refléter l'évolution des publics et des services de la bibliothèque. La fréquence d'évaluation de la politique sera déterminée par le gestionnaire de la Bibliothèque Jean-Lapierre, soit le régisseur culture, patrimoine et bibliothèques.

La bibliothèque devra revoir sa politique de développement des collections au plus tard tous les **cinq ans** afin de s'assurer de sa pertinence et prendre en compte non seulement les changements et l'évolution dans le développement des collections, mais aussi des technologies disponibles. Les informations telles que les commentaires et les suggestions des citoyens, de même que le taux d'emprunt des collections, devront également être prises en compte.

## 1.3. Liberté individuelle et censure

Conformément aux principes inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, la Bibliothèque Jean-Lapierre ne pratique aucune censure en ce qui concerne la forme des documents et leur contenu, qu'il soit religieux, idéologique ou politique. Ainsi, face à un sujet de controverse, la bibliothèque tend à acquérir des documents abordant diverses positions afin que l'utilisateur dispose d'un équilibre de points de vue qui lui permettra d'exercer son esprit critique et de développer une pensée autonome. Toutefois, la Bibliothèque Jean-Lapierre est consciente du fait que sa clientèle est diversifiée et tient à ce que tout un chacun se sente à l'aise et respecté dans ses espaces. C'est pourquoi elle exerce avec rigueur ses choix éditoriaux et la mise en valeur de ses documents afin de ne pas heurter inutilement des sensibilités.

Par conséquent, et afin de réaliser pleinement sa mission, la Bibliothèque Jean-Lapierre des Îles-de-la-Madeleine souscrit entièrement à l'énoncé suivant en matière de liberté intellectuelle :

*« La bibliothèque publique doit s'assurer de fournir des documents exposant différents points de vue sur la plus grande variété possible de sujets d'intérêt local, régional, national et international. Les collections doivent refléter une diversité d'opinions sur les sujets controversés, même si certaines de ces vues ne sont guère partagées ou vont à l'encontre des valeurs établies généralement acceptées. La bibliothèque doit résister aux pressions exercées par des groupes ou des individus qui veulent influencer la composition des collections. <sup>3</sup>»*

## 2. Sélection

### 2.1. Responsabilités

À partir de 2018, un comité permanent chargé de régulariser les achats, selon des critères précis, voit le jour. Ce comité se compose des personnes suivantes :

- Le personnel régulier de la bibliothèque
- Les personnes mandatées par contrat sur des projets spécifiques en lien avec les activités régulières de la bibliothèque (ex. : animatrice en littérature jeunesse)
- Le ou la gestionnaire des bibliothèques

---

<sup>3</sup> *Pour des bibliothèques québécoises de qualité*. Éditions ASTED, Montréal, 1996, p. 65.

Ce comité est autorisé à recourir à l'avis d'experts ou de personnes-ressources au besoin. Les membres doivent prendre en compte les goûts et les besoins des usagers, s'ajuster à la demande, être en mesure de s'adapter au changement, se tenir au fait des nouvelles technologies et de l'actualité littéraire, et s'intéresser aux nouveaux courants politiques, philosophiques, artistiques ou sociologiques afin de pouvoir anticiper les demandes de la clientèle. Les membres devront aussi tenir compte de l'abondance de la production annuelle dans le domaine de l'édition, ce qui nécessite une sélection attentive et un suivi constant.

Il revient au comité de sélection :

- de procéder au choix des documents, en collaboration avec les partenaires, les collaborateurs et les usagers qui peuvent soumettre des suggestions d'achat;
- d'assumer la sélection des documents pertinents en conformité avec les budgets autorisés;
- d'assurer un équilibre dans le développement de la collection en répondant aux besoins des diverses clientèles.

La décision finale revient au gestionnaire de la bibliothèque (régisseur culture, patrimoine et bibliothèques) dans le respect des budgets, des politiques et des cadres en vigueur.

## 2.2. Caractéristiques et besoins de la clientèle

Dans un article du Devoir daté d'octobre 2021<sup>4</sup> abordant le taux de littératie de la population du Québec, les capacités des répondants sont classées selon six niveaux de littératie, de 0 à 5. Le niveau 3 est considéré comme le seuil à atteindre pour être en mesure de lire des textes denses ou longs, nécessitant une capacité à interpréter et à donner du sens aux informations. On y apprendait qu'aux Îles-de-la-Madeleine, où l'âge moyen de la population est de 49,3 ans, entre 58 % et 60 % de la population n'atteint pas le niveau 3. Ce fait, alarmant, justifie à lui seul toute l'énergie et les ressources qu'un gouvernement de proximité tel que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit mettre pour offrir des services publics adéquats à sa population, avec l'objectif de développer la pleine vitalité de son milieu. Cette vitalité passe notamment par une pratique et une fréquentation culturelles diversifiées, accessibles à tous et partout sur le territoire, de même que par un service de bibliothèque pleinement développé. En tant que service public gratuit et universel, la bibliothèque municipale Jean-Lapierre doit être à même de soutenir adéquatement l'éveil à la lecture et le développement des compétences en littératie de sa population, dans un continuum couvrant tous les âges (0-100 ans).

Groupe d'âge	Pourcentage
0-19 ans	14,6 %
20-64 ans	57,2 %
65 et +	28,2 %
80 et +	5,9 %

*\*Pourcentage de la population locale, par groupe d'âge.*

---

<sup>4</sup> Sandrine Vieira. *Quel est le taux de littératie de votre région?*, Le Devoir, Montréal, 14 octobre 2021.

Dans cette perspective, la Bibliothèque Jean-Lapierre a pour mandat de développer une collection d'ouvrages variés, de même que des services et un programme d'activités accessibles aux 12 301 habitants qui vivent sur l'archipel<sup>5</sup>, peu importe leur âge, leur statut socioéconomique et où ils se trouvent sur l'archipel. Seulement entre 2018 à 2021, notre nombre d'abonnés a doublé et — en date d'aujourd'hui — c'est une collection de près de 20 000 ouvrages qui a été développée, en plus d'une offre culturelle variée, très fréquentée et appréciée par la population. Cette augmentation fulgurante de nos services souligne l'intérêt grandissant que porte les citoyens et citoyennes des Îles-de-la-Madeleine envers la culture, la lecture et l'accès à l'information.

Catégories d'abonné	Abonnés en 2018	Abonnés en 2021
Adultes	846	1 768
Jeunesse	333	661
Institution	/	42
Total	1 179	2 471

Au moyen d'un catalogue unique et de la plateforme en ligne KOHA, accessible via le site [bibliothequedesiles.ca](http://bibliothequedesiles.ca), les abonnés des trois points de service ont accès à l'ensemble de la collection, incluant une sélection de livres d'artistes développée en collaboration avec AdMare, centre d'artistes en art actuel, et une collection à thématique historique conservée au Musée de la Mer<sup>6</sup>. Ils disposent d'une carte d'abonnement totalement gratuite qui leur permet de se connecter à tout moment sur la plateforme pour rechercher, renouveler, réserver et suggérer des livres. Les recommandations des abonnés, entre autres, favorisent le développement des collections et une excellente connaissance des usagers. Il s'agit ici de pouvoir cerner davantage les besoins de la communauté et d'y répondre par le déploiement efficace des services pour tous les âges, du bébé-lecteur aux aînés. Les recommandations d'achats permettent aussi de rester à jour dans l'acquisition de nouveautés, à forte proportion québécoises.

La Bibliothèque Jean-Lapierre fait également appel à de nombreux partenaires et collaborateurs qui fournissent des données permettant de bien connaître les besoins et les clientèles à desservir. Ils participent aussi directement à la mission de la bibliothèque par la mise sur pied d'un projet d'animation en littératie jeunesse au bénéfice des tout-petits et des enfants d'âge scolaire, qui s'étend aujourd'hui au niveau secondaire. La livraison d'ouvrages à domicile pour les aînés, le développement d'un programme d'animation en culture scientifique et numérique (à mettre sur pied), le développement d'une collection d'ouvrages destinés plus particulièrement aux pré-ados et aux ados sont autant d'exemples qui soulignent l'importance accordée par la Bibliothèque Jean-Lapierre aux besoins hétérogènes de la population madelinienne.

### 2.3. Critères de sélection généraux

Dans le cadre d'une politique d'acquisition efficace, il est indispensable d'utiliser différents outils de sélection de manière à croiser toutes les sources d'information disponibles. Parmi ses outils,

<sup>5</sup> Approximation de l'Institut de la statistique du Québec pour 2020.

<sup>6</sup> En 2022 ils pourront également accéder à la plateforme numérique de transmission du patrimoine immatériel des Îles, développée en partenariat avec le Réseau Traditions vivantes des Îles-de-la-Madeleine : [lesheritiersdesiles.ca](http://lesheritiersdesiles.ca).



nous retrouvons les suggestions d'achats faites par les usagers, les outils professionnels (catalogues d'éditeurs et de libraires, revues spécialisées, bases de données, etc.), l'actualité littéraire diffusée dans les médias, les prix littéraires, les nouveautés mises sur le marché et disponibles en librairie, de même que les statistiques d'emprunt.

En termes généraux, le choix des documents s'effectue toujours en fonction des besoins de la clientèle acquise et potentielle, mais aussi en cohérence avec la collection existante. Il est toutefois important de mentionner que ce choix est un processus complexe et subjectif et que le jugement, les connaissances générales ou particulières, ainsi que l'intuition du professionnel sont souvent interpellés. Une bonne évaluation tiendra compte de l'ensemble ou de plusieurs de ces critères :

- les besoins exprimés et anticipés de la clientèle : les demandes provenant d'usagers et répondant favorablement aux critères généraux de sélections seront analysées en priorité;
- l'autorité de l'auteur, du créateur, de l'illustrateur, de l'éditeur ou de la collection;
- le lieu et la date d'édition : les documents québécois sont favorisés;
- la valeur actuelle ou permanente du contenu : de façon générale, une ressource ne devrait pas être âgée de plus de 10 ans si une édition plus récente est disponible;
- l'exactitude et l'actualité des informations présentées;
- la pertinence du sujet, du style et du niveau de lecture pour la clientèle visée;
- l'intérêt et la popularité du sujet;
- le public visé et le degré de spécialisation : les documents de nature générale sont favorisés pour intéresser une plus vaste clientèle;
- la cohérence par rapport à la collection existante : le développement des sections moins enrichies est priorisé;
- la qualité physique du document (reliure, illustrations, solidité) : pour les livres qui se présentent sous deux formats, poche et standard, ce dernier sera choisi lorsque disponible pour satisfaire les usagers qui préfèrent la typographie de ce format;
- l'objectivité, l'équilibre des points de vue et l'impartialité de l'information;
- le prix de l'ouvrage, le rapport qualité/prix et la disponibilité locale ou régionale;
- les recommandations positives des libraires;
- l'appartenance de l'ouvrage aux classiques québécois et étrangers;
- l'impact des tendances sociétales : la diversité des titres est favorisée par rapport à la multiplicité (la diversité permet une circulation accrue et à plus long terme des titres, alors que l'achat de multiples exemplaires pour un même titre répond souvent à une demande éphémère);
- la mise à jour constante de notre collection d'ouvrages d'auteurs et (ou) d'éditeurs locaux ou traitant de sujets en lien avec le territoire de l'archipel, sa culture, son histoire, son patrimoine;
- la langue de publication : notre collection comprend une majorité de documents en français (approximativement 90 %). Un nombre significatif de documents en anglais sera acquis afin de répondre aux besoins de la population anglophone (environ 10 %).

## 2.4. Types et catégories de documents acquis

### Documents imprimés

- Collection adulte
  - Romans québécois, canadiens et étrangers toutes catégories
  - Documentaires
  - Bandes dessinées
  - Romans graphiques
  - Beaux livres et documents de référence
  - Livres à grands caractères
  - Ouvrages à succès (« *Best-sellers* »)
  
- Collection pré-adolescente et adolescente
  - Romans
  - Publications en séries
  - Mangas
  - Bandes dessinées et romans graphiques
  - Documentaires
  
- Collection jeunesse
  - Romans
  - Documentaires
  - Bandes dessinées
  - Albums
  
- Périodiques et journaux
  - Jeunesse
  - Adulte

### Documents audiovisuels

- Documents numériques
  - Livres audio
  - Livres numériques
  - Bases de données

## 2.5. Documents exclus

La bibliothèque n'acquiert pas les actualités cinématographiques (tant les succès commerciaux à l'affiche que lors de leur sortie en DVD), les disques compacts, le matériel scolaire et spécialisé, le matériel de sollicitation, de propagande (tous types) ni de pornographie (tous types).

## **2.6. Dons**

La bibliothèque peut accepter les dons de documents de ses usagers, comme les livres, les romans, les documentaires pour adultes ou enfants, à la condition qu'ils soient en bon état ou de publications récentes et qu'ils cadrent avec la politique d'acquisition. Elle accepte aussi les périodiques, les livres audio et les documents audiovisuels en lien avec le développement d'une collection *Patrimoine*. Toutefois, la bibliothèque n'acceptera pas les dons de films (DVD ou VHS), ni les disques compacts, à moins d'avis contraire ou dans le cas du développement d'une section musicale, ce qui n'est pas envisagé pour le moment.

Une sélection est effectuée parmi les dons reçus et les documents en bon état. Ceux qui correspondent à la politique de développement des collections pourront être intégrés à la collection de la bibliothèque. De manière générale, aucune estimation des dons n'est faite par la bibliothèque à des fins fiscales sauf pour des dons de valeur exceptionnelle. Il conviendra alors de se renseigner auprès du régisseur culture, patrimoine et bibliothèque.

## **2.7. Plaintes et demandes de retraits**

Les plaintes concernant le contenu d'un ouvrage ou les demandes de retrait sont évaluées par le comité de sélection et la décision finale revient au régisseur culture, patrimoine et bibliothèques. Cette évaluation est faite dans un souci de respect, d'ouverture, de diversité des points de vue et des opinions, de justesse de l'information, d'objectivité et d'équité. Elle se fonde sur les principes entourant la liberté intellectuelle et la censure qui nous guident et qui sont édictés plus haut dans cette politique.

# **3. Acquisition**

## **3.1. Responsabilités**

La responsabilité de procéder aux acquisitions revient au gestionnaire de la bibliothèque, soit le régisseur culture, patrimoine et bibliothèques, en tenant compte des choix du comité de sélection et dans le respect du budget accordé par le conseil municipal.

## **3.2. Modes d'acquisition retenus**

Le statut insulaire du territoire des Îles-de-la-Madeleine, reconnu par décret par le gouvernement du Québec le 4 mai 2016, autorise la Bibliothèque Jean-Lapierre à effectuer ses achats dans seulement deux librairies agréées plutôt que trois (tel que prescrit par la *Loi du livre*), étant donné qu'une seule de ces librairies est présente dans l'archipel et que les délais de livraison encourus avec les autres librairies de la région (Gaspésie) sont beaucoup trop importants. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a déjà fait reconnaître cette particularité dans le passé auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce qui l'a autorisé à s'approvisionner également dans une région adjacente (Bas-Saint-Laurent), à la librairie agréée *L'Alphabet* de Rimouski, où elle reçoit un service hors pair de la part des libraires ainsi que des délais de livraison très avantageux en comparaison de la Gaspésie. Dans l'éventualité de la mise en

opération d'une nouvelle librairie indépendante agréée sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, celle-ci sera prise en compte dans notre obligation de nous conformer à la *Loi du livre* dans nos modes et politiques d'acquisition.

De manière générale, la Bibliothèque Jean-Lapierre procède à ses acquisitions documentaires de plusieurs manières :

- par le biais de listes d'achats transmises électroniquement auprès des librairies agréées;
- par des visites ponctuelles en librairies agréées;
- par des commandes et des abonnements via des fournisseurs de périodiques tels que Express Mag, Rabais Campus, Bayard Canada, SODEP, etc.

Certains achats spécifiques peuvent également être faits par des moyens alternatifs (commandes en ligne chez des libraires spécialisés ou hors territoire, achats directs, etc.) lorsque c'est le seul moyen de le faire, entre autres en raison des particularités de notre situation géographique.

### **3.3. Nombre d'exemplaires**

Pour des raisons d'espace, la Bibliothèque Jean-Lapierre n'acquiert généralement qu'un exemplaire de chaque document. Par contre, elle peut se procurer un deuxième exemplaire s'il y a une liste d'attente importante de réservations pour un même titre (6 exemplaires, par exemple) ou si le comité de sélection juge qu'il est nécessaire d'en avoir un exemplaire dans chaque succursale pour des raisons particulières.

### **3.4. Remplacement des documents perdus ou abîmés**

La Bibliothèque Jean-Lapierre remplace généralement les titre perdus ou abîmés dans le cas où, à titre d'exemples non exhaustifs, il s'agit de nouveautés, de livres très empruntés ou fréquemment réservés, de livres rares ou traitant d'un sujet en lien avec le territoire des Îles (ou publié par un auteur des Îles), ou pour toute autre raison jugée valable par le comité de sélection.

## **4. Élagage**

### **4.1. Responsabilités**

La Bibliothèque Jean-Lapierre considère l'élagage comme une composante essentielle de sa politique de développement des collections. L'élagage est une opération normale et régulière qui s'effectue dans une optique de saine gestion des collections existantes. L'élagage consiste en un processus d'évaluation de la collection de la bibliothèque et s'opère sous la supervision de la personne responsable de la bibliothèque et par l'équipe d'employés en place.

### **4.2. Objectifs**

Pour des raisons évidentes de gestion d'espace et de rayonnages, la bibliothèque ne peut conserver tous les documents acquis pour une durée indéterminée. L'élagage fait partie du processus de développement des collections, de façon tout aussi importante que l'acquisition de

nouveaux documents. Cela permet de faire de la place pour les nouveaux achats, en plus de faire la mise à jour des collections et d'évaluer le fonds documentaire.

Les objectifs de la politique d'élagage sont les suivants :

- rentabiliser l'espace disponible en mettant l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité;
- offrir une collection dont le contenu est fiable et actualisé;
- améliorer le repérage et le classement;
- maintenir la collection à jour et en bon état;
- aérer les rayons pour faciliter le rangement et la consultation des documents;
- rendre la bibliothèque plus attrayante en éliminant les documents périmés et désuets;
- identifier les livres abîmés qui ont besoin d'être réparés ou remplacés par des exemplaires plus récents;
- récolter des informations sur le fonds documentaire permettant d'évaluer la qualité, l'état et les lacunes de la collection.

À titre indicatif, en 2021, ce sont 150 livres et 154 périodiques qui ont été élagués au point de service de l'Est (Grande-Entrée), 636 livres et 98 périodiques élagués au point de service de l'Ouest (L'Île-du-Havre-Aubert), ainsi que 1934 livres et 233 périodiques à la bibliothèque centrale (Havre-aux-Maisons), pour un total de 2720 livres et 395 périodiques. C'est donc 15 % de notre collection de livres et 25 % de nos périodiques qui ont été élagués en 2021, ce qui correspond à un ratio standard pour le maintien d'une collection vivante et saine.

#### **4.3. Critères de conservation et d'élagage**

La conservation est un procédé qui permet de prévenir, de stopper ou de retarder la détérioration des documents et, s'il y a lieu, d'améliorer leur condition ou de préserver leur contenu. De ce fait, elle permet de garantir l'accessibilité future à l'information tout en augmentant la valeur des collections maintenues en bon état.

Les critères de conservation des collections de la Bibliothèque Jean-Lapierre sont les suivants :

- les livres très populaires, conservés même après plusieurs années;
- les livres ayant une importance historique pour la communauté des Îles-de-la-Madeleine;
- les livres rares, qui ont une certaine valeur ou qui ne peuvent être remplacés;
- les doublons des livres des auteurs de la région;
- les classiques de la littérature (s'il n'y a pas d'édition plus récente disponible);
- les périodiques dont le contenu reste à jour et utile à des fins de consultation et de recherche.

L'élagage est également soumis à des critères aussi objectifs que possible. Il tient compte de la nature des disciplines et de leur évolution, de la nature des documents et de leur durée de vie moyenne, et se fonde sur les besoins réels et anticipés des usagers.

##### ➤ Critères matériels

- état physique des documents (degré d'usure, propreté, fragilité)
- format ou type de documents

- évolution technique
- collections en série très incomplètes
- Critères intellectuels ou valeur du contenu
  - âge des documents
  - degré de désuétude du contenu
  - adéquation avec la politique de développement des collections
  - valeur locale, culturelle ou patrimoniale du contenu
  - qualité et fiabilité du contenu
  - date d'acquisition des documents
  - format, graphisme, illustrations ne correspondant plus aux standards actuels
- Autres critères
  - fréquence d'utilisation (prêts rares ou inexistant, pas ou peu consultés)
  - disponibilité du document dans un autre format
  - coûts de reliure et de réparation
  - surplus d'exemplaires (ex. : des succès de librairie qui ne sont plus des nouveautés)
  - conservation de l'édition la plus récente

#### **4.4. Fréquence d'évaluation des collections**

Le processus d'élagage se fait annuellement, de façon continue, tant dans la section jeunesse et ados que celle destinée aux adultes. Un élagage ponctuel systématique portant sur l'ensemble de la collection est également effectué au moins tous les deux ans. Les périodiques sont conservés pour un maximum de 2 ans après leur parution, à moins d'exceptions, et sont élagués au début de chaque année civile. Le comité de sélection peut décider de mettre fin à un abonnement de périodique et d'élaguer l'ensemble d'une collection si celle-ci est jugée comme ne correspondant plus aux besoins des usagers.

#### **4.5. Disposition des documents élagués**

Il y a différentes façons de disposer des documents élagués.

- La bibliothèque peut effectuer des dons à d'autres bibliothèques, des bouquinerie de livres usagés ou à des organismes communautaires. Ces dons ne doivent pas engendrer de coût pour la bibliothèque. Les organismes concernés doivent donc en prendre possession selon leurs propres moyens.
- La disposition des ouvrages à des fins de recyclage dans le cas des documents très abîmés. Si ces documents sont encore utiles et disponibles sur le marché, ils sont remplacés.

## Références

- Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation. 1996. *Pour des bibliothèques publiques de qualité*. Montréal, Éditions ASTED.
- Ministère de la Culture et des Communications. 2017. *Soutenir la qualité du développement des collections documentaires pour les bibliothèques publiques autonomes. Guide d'accompagnement à l'intention des clients-partenaires*. Québec.
- Association des bibliothèques publiques du Québec. 2019. *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*. Montréal.
- Gabrielle Leblanc et Marie Aubin. Mai 2018. *Plan de réorganisation de la Bibliothèque Jean-Lapierre : 2016-2021*. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (document interne).
- Statistiques Québec, 1<sup>er</sup> juillet 2020. *Population, taux d'accroissement annuel et structure par âge des municipalités de 5 000 habitants et plus*. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>
- Bibliothèque de Lavaltrie. 9 avril 2018. *Politique de développement des collections*.
- Nadyne Poirier, Nicole Gauthier. 27 février 2018. *Politique de développement des collections de la bibliothèque Marie-Victorin*.



418 986-3100 |  
chemin Principal, Cap-aux-Meules